Le Nord

Administration de la CROIX DU NORD, 15, rue d'Angleterre

CONDITIONS		PUBLICITÉ	
Par la Poste, Un An.	22 francs.	Annonces.	la ligne 0,50
Six Mois	12 —	Réclames	— 0,60
Trois Mois	6 —	Faits-divers	— 1,00
Départem. non-limitrop. et Etrang., port en sus		Chronique locale	— 3,00

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

du 7 Janvier 1906

LISTE RÉPUBLICAINE LIBÉRALE

MM.

Alfred DUMONT, maire de Dunkerque, chevalier de la Légion d'Honneur;

Etienne ARNOULD, industriel, adjoint au maire de Merville;

Le général Joseph JEANNEROD, ancien commandant du 1er Corps d'armée à Lille, grand officier de la Légion d'honneur.

Emile SCRIVE, conseiller général et membre du Comice agricole de Lille.

Alfred DUPONT DRUON, président de la Chambre des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais, avocat à la Cour d'appel de Douai.

Henri NAMUR, notaire honoraire, ancien président de la Chambre des Notaires de Valenciennes.

Emile MORAUX, docteur en droit, propriétaire à Cambrai.

Paul JEAN, docteur en médecine à Maubeuge.

AVEUGLES à VOYANTS!

C'est entendu! La guerre est écartée, et la mobilisatine, si elle fut sur le point d'être décidée, ne se fera pas demain.

Guillaume est à la paix; on reparle d'Algésiras. On disait même qu'on irait le 16 en ce lieu où doit s'élaborer l'entente européenne. Mais c'est, paraît-il, un peu tôt, et le Kaiser, qui a dit « je ne veux pas la guerre », n'a pas encore mis le cap sur le petit port espagnol, hier encore à peine connu en dehors des géographes et des marins.

Mais en même temps se déroule à Paris le procès des antimilitaristes.

L'audace antipatriotique des accusés dépasse toutes les bornes. Les rôles sont renversés, et le banc des prévenus domine le fauteuil des juges. Les premiers prodiguent les déclarations impudentes, criminelles, et réduisent les magistrats au rôle effacé, humilié de gens qui voudraient être ailleurs.

Pourquoi cette situation anormale, scandaleuse et périlleuse pour le pays?

C'est que les antimilitaristes sont du *bloc*, forment la partie la plus remuante du *bloc*, font peur aux chefs du *bloc*, desquels dépendent les magistrats nommés par le *bloc*.

Conséquence nouvelle et désastreuse de ce phénomène défini, il y a longtemps déjà: « Nous ne sommes pas en république, mais en franc-maçonnerie ».

Les blocards sont sous la férule des Loges, et celles-ci sont sans-patrie, donc du même bord que les antimilitaristes dont le procès se déroule à Paris.

Et pour preuve écoutez le récit suivant qui a déjà fait le tour de la presse, mais dont l'intérêt est terriblement poignant en ces jours où nous avons pensé revivre les angoisses de 1870.

C'est un témoin qui parle:

Un soir, en 1872, à Stockholm, dans le fumoir de la baronne X..., nous étions quatre ou cinq, causant familièrement.

Parmi nous se trouvait M. de Giers, ambassadeur de Russie à Stockholm.

Ce parlait du sujet qui préoccupait encore tout le monde: des causes de la défaite de la France.

M. Y... émit l'opinion que la Maçonnerie y avait joué un rôle important et pour lui-teur.

M. de Giers prit alors la parole:

« Je ne voulais pas, dit-il, aborder le premier cette question délicate; mais puisqu'elle est soulevée, je puis vous affirmer que je connais bien le rôle que joua la F.·. M.·. dans cette guerre.

« J'étais alors accrédité à Berne; il y avait dans la ville une agence parfaitement organisée et fonctionnant avec une précision toute prussienne, pour les informations concernant la répartition des troupes françaises, leurs déplacements, la quantité de munitions, de vivres, etc., etc., et mille indications des plus infimes et détaillées, que des *Français affiliés à la F.·. M.·. communiquaient aux Loges*, et, chose étrange, ces *renseignements parvenaient avec une rapidité prodigieuse, par dépêches chiffrés, à l'agence prussienne maçonnique de Berne.*

« J'ai étudié à fond cette colossale organisation pour en faire un rapport détaillé à mon gouvernement.

« C'était invraisemblable, n'est-ce pas? Et cependant, rien de plus vrai et du plus palpitant intérêt alors.

« La nation française avait été, paraît-il, *condamnée par la haute Maçonnerie internationale*, et ni meilleure organisation militaire, ni talents stratégiques, ni bravoure incontestable des troupes n'auraient matériellement jamais pu triompher. C'est une guerre d'*aveugles à voyants*! »

Pour emprunter au journal qu'on ne prend qu'avec des pincettes » sa façon de procéder, nous disons que nous mettons les feuilles maç.·. au défi de reproduire telle quelle l'affirmation de M. de Giers.

Or, de l'aveu général, les candidats blocards au Sénat, ceux qui composent le *Liste de Défilion*, sont sous le patronage avéré de la Franc-Maçonnerie, ils lui doivent tout, d'elle ils attendent tout, sans elle ils tomberaient dans le néant politique.

Que penser alors de leur amour du pays?

Comment pourront-ils se défendre d'une sympathie criminelle, antipatriotique, pour les Hervé et Cie qui prêchent leurs infâmes doctrines à la barre de la Cour d'assises de la capitale de la France?

Il sera bien difficile aux Potié, Bersez et autres compagnons du F.·. Debierre de persuader aux électeurs sénatoriaux qu'ils aiment le pays plus que le *Loge*.

Aux électeurs de conclure et de voter en conséquence le 7 janvier.

V. H.

ECHOS

PRESSE

Notre excellent confrère M. Arthur Mertin, rédacteur en chef du *Courrier du Pas-de-Calais*, à Arras, depuis seize ans, et qui fut précédemment secrétaire de rédaction de la *Vraie France*, à Lille, vient de voir s'accomplir sa 25e année dans la profession de journaliste.

Nous tenons, en cette occasion, à lui adresser nos confraternelles félicitations.

NOUVELLES MILITAIRES

Les emplois civils

Le ministère de la guerre après s'être mis d'accord avec ses collègues des différents ministères vient d'arrêter les dates d'examens pour les anciens militaires candidats aux différents emplois civils réservés en 1906 de par la nouvelle loi militaire.

Voici les différentes dates de ces examens:

Ministère de l'Intérieur (France, gouvernement de l'Algérie, préfecture de la Seine, etc...), inspecteurs, commissaires de police, commis expéditionnaires, dans les différentes administrations du ressort de ce ministère) 23, 24, 25, 26, 29, 30, 31 janvier; 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 février.

Ministère de la guerre (commis-expéditionnaires, ouvriers artificiers et chefs ouvriers, employés aux poudres et salpêtres, maréchaux de logis et brigadiers de gendarmerie les 16, 17, 18, 19 et 20 février 1906.

Ministère du commerce (vérificateurs des poids et mesures, commis des postes, etc...) 19 janvier.

Ministère des colonies (commissaires de police, commis de 4e classe, gardes forestiers d'Indo-Chine, géomètres, conducteurs, etc...) 10 janvier.

Ministère de l'agriculture (comptable des fermes écoles, surveillants des bergeries nationales) 6 janvier.

Ministère de la justice. — 8 février.

Ministère des finances (emplois de percepteurs, commis aux douanes) 13 janvier.

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts (gardien des oiseaux de Versailles, concierges, commis aux écritures dans les différentes académies, etc.) 12 janvier.

Ministère des travaux publics (employés dans les chemins de fer de l'Etat, conducteurs des ponts et chaussées, etc.) 10, 12, 14, 16 et 17 février.

De nombreux emplois sont réservés pour l'Algérie dans la police, les travaux publics; les dates d'examen sont fixées aux 3, 5, 6 et 7 février.

Les militaires engagés ou rengagés dont les noms suivent ont été classés pour les emplois civils que nous donnons ci-après:

Ministère des Colonies. — Expéditionnaire: M. François, adjudant au 27e d'artillerie; également classé receveur buraliste. Auxiliaire de 1re classe au personnel du Congo: M. Descamps, ex-adjudant au 67e d'infanterie, de Lille.

Recevant des postes et télégraphes: M. Gouguet, adjudant au 1re d'artillerie.

Commis d'expédition: M. Tétu, adjudant au 38e d'infanterie.

Ministère des Finances. — Gardien du bureau: M. Boudaille, ex-adjudant au 15e d'artillerie.

Percepteurs de 4e classe des contributions directes: MM. Bémer, adjudant au 38e d'infanterie; Sanvet et Chopin, adjudants au 15e d'artillerie.

Commis des douanes: MM. Colson, adjudant au 127e d'infanterie; Marin, adjudant au 16e bataillon de chasseurs à pied et Vemmode, adjudant au 10e d'artillerie.

Receveurs buralistes de 1re classe: MM. Frémery, maréchal des logis chef mécanicien au 15e d'artillerie; Gallet, adjudant à la 1re section de commis et ouvriers militaires d'administration; Mesnier, Gest et Dauphiné, adjudants au 73e d'infanterie; Sauvet, adjudant au 10e d'artillerie; François, adjudant au 27e d'artillerie, également classé expéditionnaire au ministère des colonies: Minant, ex-ouvrier d'Etat de 2e classe de la direction du l'artillerie de Lille; Cormont, d'Abancourt, ex-maréchal des logis d'artillerie; Guiraud, adjudant au 43e d'infanterie.

Commis de culture des manufactures de l'Etat: MM. Richard, adjudant au 16e chasseurs à pied; Bestien, adjudant au 43e infanterie.

Timbreur à l'enregistrement: M. Klein, adjudant à la 1re section de commis et ouvriers d'administration.

Ministère de l'Instruction publique. — Gardien de bibliothèque: M. Gellé, ex-adjudant au 8e d'infanterie.

Ministère de l'Intérieur. — Administration centrale: M. Raffelli, brigadier à la 1re légion de gendarmerie.

Expéditionnaires de préfecture: MM. Hénoc, de Lille, ex-adjudant au 1er d'infanterie; Mathiot, ex-sergent au 127e d'infanterie; Boy, adjudant au 12e escadron du train; Cransse, adjudant au 15e d'artillerie; Multedo, adjudant au 1er escadron du train.

Inspecteur spécial de la police des chemins de fer: M. Gonguet, adjudant au 15e d'artillerie.

Ministère des travaux publics. — Conducteur des ponts et chaussées: M. Bursse, ex-adjudant au 33e d'infanterie.

Commis des chemins de fer de l'Etat: M. Lefebvre, adjudant au 15e d'artillerie.

Gouvernement général de l'Algérie. — Vérificateur des poids et mesures: M. Meiresse, maréchal des logis au 27e d'artillerie.

Surveillant à l'école d'apprentissage de Delys: M. Rémy, adjudant au 110e d'infanterie.

Préfecture de la Seine. — Commis-expéditionnaire: MM. Bichet, ex-adjudant au 11te d'infanterie; Piatel, adjudant au 8e d'infanterie; Tronsard, adjudant au 33e d'infanterie.

Gardiens de bureaux: MM. Tavernier, ex-adjudant au 8e d'infanterie; Urbain, ex-adjudant au 72e d'infanterie.

Ordonnateurs des pompes funèbres: M. Lamain, ex-adjudant au 21e d'artillerie.

Gardes du cimetière: MM. Mertel, adjudant au 110e d'infanterie.

Surveillant au tribunal de commerce: M. Plégard, maréchal des logis au 1te hussards.

Piqueur des travaux de la ville: M. Lemaître, de Caudry, ex-adjudant du train.

Commis d'octroi: MM. Martel, du 8e d'infanterie, également classé garde des cimetières; Lévêvé et Mertrey, adjudant au 43e d'infanterie.

Préfecture de police. — Commis expéditionnaire: M. Parchault, portier-consigne de 3e cl. à la direction de Lille.

Ministère du commerce. — Facteur des postes: MM. Liégeois, ex-adjudant à la 1re section des commis et ouvriers d'administration; Chevalier de Jenlein, ex-adjudant; Henry, adjudant au 110e d'infanterie; Guichard, de Lille, ex-adjudant.

Ministère de la Justice. — Gardien de bureau: M. Sauvage, de Lille, ex-maréchal des logis de dragons.

Ministère des Travaux publics. — Inspecteur de police: M. Honzé, d'Heutmont, ex-adjudant d'artillerie.

Mutation

Par décision de 27 décembre, M. Coles, officier d'administration de réserve, passe, du service de santé de la 1re région, à celui de la 11e région.

MÉDAILLES DES DOUANES

La médaille d'honneur est décernée aux agents des brigades de douanes dont les noms suivent:

Supeley, préposé à Dunkerque; Rousseau, id, Tardaghem; Veyer, id, Esquelbecq; Vanlohterveide, id, Hardifort; Beyaert, id, Steenvoorde; Vandenbroucke, id, Hazebrouck; Langavant, id, Nieppe; Hemel, id, Armentières; Colein, id, Toufflers; Pottier, id, Cobreng; Schmell, id, Roubaix; Werquin, préposé visiteur, Roubaix; Wuillei, s-briged., Tourcoing; Guillemaie, prép., Leers; Pouchin, id, Armentièrel; Despret, brig., Feignies; Terrazzoni, prép. visiteur, Jeumont; Péerleux, s-brigad., Maubeuge; Colliez, prép., St-Amand; Rifis, brig. Coudé; Richez, prép. visiteur, Avesnelles; Lacroix, prép., Anor.

MENT DE PARAITRE

En 1906

"La Pieuvre"

sera-t-elle vaincue

Etude intéressante et suggestive de la position respective des partis politiques à la veille des élections.

Prix: **1** franc

en nos bureaux, 15, rue d'Angleterre, dans les gares et chez les libraires.

NORD-TOURISTE

Le nouveau modèle de carte d'identité en millésime de 1906 ayant été déposé dans tous les bureaux de douane de la frontière les nouvelles cartes seront seules valables à partir du 1er janvier pour l'entrée en franchise en Belgique des bicyclettes et motocyclettes. Tous les sociétaires sont donc invités à retirer sans retard la nouvelle carte d'identité contre versement de la cotisation annuelle (cinq francs), au siège social 4, rue de la Gare (Grand'Place), à Roubaix. Pour les envois par la poste: mandat ou bon libellé au nom de M. le Trésorier central en ayant soin d'indiquer le numéro porté sur le carte d'identité de 1905.

La nouvelle assurance collective complète contre les accidents de bicyclettes qui sans augmentation de la cotisation, garantit chaque sociétaire du « Nord-Touriste » pour: 2 000 fr. en cas de décès ou d'invalidité, 1 fr. 50 d'indemnité journalière en cas d'incapacité temporaire de travail et enfin 1500 fr. pour les accidents causés à autrui, ne couvrira les intéressés qu'autant qu'ils se seront mis en règle vis-à-vis de la Société; il y a donc intérêt à le faire sans retard.

Le concours d'affiches illustrées organisé par le « Nord-Touriste » et doté de 200 fr. de prix en espèces a déjà réuni un certain nombre de concurrents. Les artistes et dessinateurs de la région pourront se procurer le règlement du concours en se présentant ou en écrivant au siège social du « Nord-Touriste », 4, rue de la Gare, à Roubaix. Les épreuves du concours devront parvenir pour le 31 janvier au plus tard et paraîtront à l'Exposition internationale de Tourcoing 1906.

AUTOMOBILE-CLUB DU NORD DE LA FRANCE

L'assemblée générale annuelle de l'A. C. du Nord, à laquelle sont invités tous les membres du Club, aura lieu le mardi 9 janvier, à 5 h. du soir, dans la grande salle du siège social, 4, rue de la Gare (Grand'Place, à Roubaix) et sera suivie d'un banquet amical par souscription (12 fr. 50 par tête), à l'hôtel Ferraille. Les adhésions au banquet seront reçues jusqu'au dimanche 7 janvier dernier délai.

LES AUTOMOBILES A LA DOUANE BELGE

Tous les automobilistes qui font du grand tourisme ou traversent fréquemment la frontière franco-belge pour leurs affaires connaissent le désagrément des formalités de douane.

L'Automobile Club du Nord de la France dont le siège social est à Roubaix, 4, rue de la Gare, dans le but d'offrir de nouveaux avantages à ses sociétaires, sera en mesure de délivrer à partir du 1er janvier 1906 des permis de libre circulation internationale (tryptiques) pour aller en Belgique et valables pour un an, sans le versement d'aucun dépôt même restreint. Il convient de faire remarquer que l'A. G. du Nord est, parmi les sociétés belges et françaises la seule appliquant un tel régime de faveur.

POUR LA LUTTE

M. l'abbé Baltean	20 »
Mme Lemoine, à Quiévrechain	2 »
Abbé L., à C. ... bénéfice de cartes	5 »
Une mère chrétienne, étrennes pour la lutte électorale	50 »
Une coquille de Noël, D. R.	3 »
Une chrétienne pour l'élection sénatoriale	2 »
Un délégué de D.	5 »
Son frère, pour la casserole d'honneur qu'on doit offrir à Debierre	5 »
Mlles Desmarescaux	2 »
A. Depont	10 »
L'abbé tt. V., nouveau prêtre	5 »
Un ouvrier de Wazemmes	1 »
Deux chevaliers de la Croix	0 50
M. H. Verdieut	2 »
Total	113 50
Listes précédentes	417 5
Total à ce jour	531 »

M. Alfred DUPONT-DRUON

Né le 3 janvier 1840 à Douai.

Elève du lycée de Douai, y remporte le prix d'honneur en rhétorique, fut reçu bachelier ès-lettres à 15 ans 1/2 avec dispense d'âge.

Fut, pendant un certain temps, un des brillants avocats du barreau de Douai.

Se spécialisa ensuite dans les questions industrielles et notamment dans l'industrie houillère.

Nommé en 1879, administrateur des mines de Courrières et, en 1890, vice-président, il remplit, depuis 1892, les délicates et importantes fonctions de président de cette société minière.

M. Dupont est, en outre, président de la Chambre des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais et vice-président du Comité Central des Houillères de France.

M. Dupont ne s'est pas borné à la question minière: il a donné, à Douai, son concours à toutes les œuvres philanthropiques et charitables; il est vice-président de la société de secours-mutuels, trésorier de la bibliothèque populaire, administrateur de la Caisse d'Epargne.

Les désirs des populations de nos campagnes ne sont pas choses inconnues de l'honorable candidat; il fut, en effet, plusieurs fois président de la Société d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, il occupa notamment le fauteuil présidentiel lors de la célébration du centenaire de cette société.

Cette simple énumération de titres ne suffit-elle point à démontrer que les multiples intérêts de notre grand département trouveraient en M. Dupont-Druon un défenseur infatigable et d'une compétence qui ne saurait être discutée.

VOIR PLUS LOIN

les Dépêches de la Nuit

GAZETTE DU NORD

On annonce la mort:

— A **DOUAI**, de **M. l'abbé Auguste Souffleet**, vicaire à Saint Pierre, rappelé à Dieu jeudi dans la 36e année de son âge et la dixième de son sacerdoce, après avoir reçu les Sacrements. Depuis longtemps la santé de M. Souffleet était chancelante, et il souffrait de ne pouvoir plus se dépenser pleinement au service des âmes. A Lille St-Sauveur et à Douai St-Pierre il laisse le souvenir d'un prêtre zélé et énergique.

Les funérailles auront lieu le 1er janvier, à dix heures, en l'église St-Pierre.

FUNÉRAILLES

DE

M. l'abbé GRAVELINE

Curé de Wallers

Les funérailles de M. l'abbé Graveline, que Dieu vient de rappeler presque subitement à lui, ont eu lieu vendredi matin, au milieu d'une affluence considérable de paroissiens et d'amis.

Dans le cortège avaient pris place: les enfants de l'école libre des filles, les membres des différentes associations et confréries paroissiales, des délégations des paroisses de Saint-Saulve et de Saleghie-en-Weppes, où M. Graveline fut curé; un groupe de musiciens de « La Libérale ».

Tous les membres du Conseil de fabrique et un certain nombre de conseillers municipaux accompagnaient le cercueil.

Le deuil était conduit par M. Edmond Graveline, accompagné de M. l'abbé L. Leveaux, vicaire de Wallers, et par MM. Louis Graveline, le docteur Désiré Neffe et Pierre Neffe, frère et neveux du défunt.

M. le chanoine Sagary, doyen de St-Géry (Valenciennes), a offert le Saint Sacrifice de la messe, ayant comme assistants, MM. les abbés Debacque, curé de Thiers et Davaine, curé de la fosse d'Arenberg.

Après l'Evangile, le célébrant recommande l'âme du défunt aux prières des assistants et ajouta: « Si les paroissiens de Wallers perdent en M. Graveline un prêtre à la foi robuste et un père au dévouement inlassable, le diocèse perd un de ses sujets les plus distingués... M. Graveline a reçu beaucoup de consolation au milieu de son troupeau, mais il a connu aussi les tribulations et les amertumes de la persécution injuste qu'il a du reste supportée en silence... Que les exemples et les vertus de ce prêtre modèle vous fassent aimer davantage vos pasteurs et votre foi, surtout en ces temps de crise religieuse que nous traversons... »

Un nombre considérable d'ecclésiastiques, plus de 50, remplissaient le chœur et le haut de la nef; ils étaient venus de tous les côtés prier près de la dépouille mortelle de leur regretté confrère ou ami.

Nous avons remarqué: MM. les chanoines Lappliez, doyen de St-Nicolas (Valenciennes); Loridan, aumônier à St-Saulve; Salembier, professeur aux Facultés catholiques, représentant l'Université catholique; Jourdain, doyen de Denain; Selesse, vice-doyen, curé de St Martin d'Esquermes.

MM. les abbés Longlin, doyen de Maubeuge; Salembié, curé d'Anzin; Delgorge, curé d'Iwuy; Belmar, curé du Vieux-Condé; Petitprez, supérieur du Collège N.-D. à Valenciennes; Denoyelle, économe du Collège de St-Amand; Patoir, aumônier à Maubeuge; Lefebvre, nouveau curé de Wallers; Pollet, curé d'Erquinghem-Lys; Lemoine, directeur des Conférences catéchistiques; Derbécourt, curé de Feignies; Miet, de Douzies; Allard, de Roncq; Taffin, de Saloghie; Marolle, d'Houneche; Lefebvre, de Wandignies; Loubert, de Raismes; Gilleron, de Bellaing; Samain, de Saint-Joseph, à Denain; Wrimeaux, d'Haveluy; Desurmont, de Guegies; Hérent, d'Abscon; Dujardin, de Brai; Deigrange, d'Hasnon; Dehon, d'Aubry; Cartoe, de Petite-Forêt; Martin, d'Hélesmes; Démoulin, du Faubourg, à Valenciennes; Sackebant, de Saint-Saulve; Béal, de Beuvrages; Fontaine, d'Hérin; Lefebvre, de la *Croix du Nord*; Caillieux, ancien curé d'Onnaing; Delporte, ancien vicaire de Wallers... ainsi que la plupart des vicaires du décanat et des décanats voisins.

La paroisse de Wallers est profondément croyante; elle a donné à l'église plusieurs de ses enfants qui étaient venus rendre leurs devoirs de religieux souverain et d'affectueuse sympathie à leur regretté pasteur; citons MM. les abbés Wellez, curé de Beuvry; Briffeut, curé d'Hautmont; Delplanque, professeur à l'Université Catholique; Delplanque, curé d'Escarmain; Genivez, curé de Cuincy; Cachera, curé de Montay; Mériaux, vicaire à Saint-Géry (Valenciennes); Durut, vicaire à Poix-du-Nord.

De nombreuses notabilités civiles s'étaient jointes à la foule des paroissiens, qui, longtemps avant l'heure de la messe, avait envahi l'église; mentionnons: MM. François, directeur en chef des mines d'Anzin; Daubresse, directeur de la fosse d'Arenberg; Laude, régisseur des princes d'Arenberg et conseiller municipal; Reverdy, le lustriel à Saint-Saulve; Petoir, maire de Wallers; Horin, Cachera, Mériaux, conseillers municipaux, et plusieurs autres de leurs collègues; Berteaux, ancien maire; Dupont, banquier à Valenciennes; Docteur Decherf; Henricot, négociant à Wallers, etc., etc.

Après l'absoute, le cortège se reforma comme précédemment pour se rendre au cimetière.

Aussitôt que furent terminées les prières liturgiques, M. Laude, conseiller municipal, prononça le discours suivant:

Messieurs,

J'ai la douloureuse mission de venir, au nom de mes amis du Conseil municipal, du Conseil de Fabrique et du Comité des Ecoles libres, rendre ce suprême hommage, dire ce dernier adieu au bon pasteur que la paroisse a perdu et qu'elle pleure aujourd'hui.

M. l'abbé Graveline, ordonné prêtre en 1869, fut nommé professeur au collège N.-D. des Victoires à Roubaix; puis, il fut successivement vicaire à Merville, à Lille, curé à Saint-Saulve, à Saleghin, et enfin curé de Wallers, en 1892.

Partout, il a laissé le souvenir d'un homme de devoir, d'un administrateur intègre, d'un prêtre zélé et charitable.

On peut dire qu'il s'est donné tout entier, avec abnégation, à sa noble tâche, mais il le faisait sans bruit, modestement, ne cherchant pas sa récompense en de vaines louanges.

Aussi, n'était-il connu et apprécié, à sa juste valeur, que par ses supérieurs hiérarchiques et par ceux qui, comme nous, avions la bonheur de vivre un peu dans son intimité.

Il gagnait à être connu; sous des dehors froids et austères, il cachait une âme d'élite, un cœur généreux, un esprit éclairé.

M. le vicaire-général Lobeedey, accompagnant Mgr l'Archevêque en tournée à Wallers, a écrit sur le registre paroissial le bel éloge que voici: « M. le Curé de Wallers voudra bien recevoir ces meilleurs encouragements. Son savoir théologique et catéchistique nous était connu. Il nous a été donné de constater son savoir pastoral ».

Voilà pour sa mémoire un bien précieux hommage.

Généreux à l'excès, si on peut dire, il sacrifiait tout à ses pauvres, à ses bonnes œuvres, et ne conservait pour lui que le strict nécessaire.

C'était de plus un administrateur actif, au jugement sûr et éclairé; il a fait à l'église des travaux importants d'entretien et d'embellissement.

L'agrandissement du cimetière a eu pour conséquence inévitable, le déplacement de l'ancien calvaire qui encombrait l'avenue principale. M. le curé n'hésite pas à reconstruire le beau monument que nous avons sous les yeux sans autre concours que l'autorisation tacite de la municipalité et l'approbation de l'immense majorité de ses paroissiens qui assistèrent en grand nombre à l'inauguration solennelle, particulièrement imposante.

Après le départ des religieuses auxquelles l'autorisation d'enseigner fut retirée après 45 ans d'exercice dans la commune, M. le Curé réorganisa les écoles libres et les soutint par un subside personnel important; il veut malgré ses modestes ressources, faire profiter les familles de Wallers de cette parcelle de liberté qui reste aux catholiques jusqu'à présent, du placer leurs enfants dans une école de leur choix, pour leur donner une éducation chrétienne.

Il fonda la patronage, les sociétés de vingt, et enfin, il eut la satisfaction, après deux années d'attente, de voir commencer les travaux de l'église d'Arenberg, due à son initiative, à ses nombreuses démarches, à son généreux concours.

Son ministère spirituel ne fut pas moins fécond, malgré les entraves, les difficultés de l'heure présente, mais les soucis, les vives préoccupations qu'elles lui ont causées ont fini d'ébranler sa santé devenue précaire.

Le voici, tombé au champ d'honneur, en faisant preuve, jusqu'à la dernière minute, d'une énergie surhumaine, dans l'accomplissement de son devoir.

Sa fin, comme sa vie tout entière, fut édifiante. Et maintenant, cher et vénéré Pasteur, avant que votre dépouille mortelle disparaisse à nos regards, nous vous disons au revoir dans un monde meilleur. Du haut de ciel, où votre âme jouit, où ne tardera pas à jouir du bonheur des élus, veillez sur vos paroissiens, qui s'efforceront de mettre en pratique les grandes leçons et les beaux exemples que vous leur avez donnés, et qui conserveront fidèlement votre souvenir.

Puis, au nom de la jeunesse, un membre du cercle d'études adresse au regretté défunt les adieux suivants:

Messieurs,

Vous venez d'entendre une voix éloquente retracer la vie tente de labeur de celui que nous accompagnons aujourd'hui à sa dernière demeure. Il me reste à rendre, au nom des jeunes gens du Patronage et des membres du Cercle d'études, un dernier hommage à notre vénéré pasteur qui, dimanche et lundi derniers encore, avec son affabilité ordinaire, présidait à nos divertissements et à nos jeux.

Notre douleur est d'autant plus grande, que nous professions pour ce noble vieillard, que nos regardions à juste titre comme un père dévoué, un conseiller habile et éclairé, un respect et un attachement que nous inspirait son caractère enjoué et bienveillant.

Et que ne lui devons-nous pas?

Comme prêtre, M. l'abbé Graveline n'a-t-il pas, par son rôle dans la société, donné la vérité religieuse, si nécessaire, vérité qui donna la force par le Grâce et les Sacrements, force également nécessaire pour suivre la loi morale, remplir pleinement nos devoirs religieux, professionnels et civiques. Force et vérité plus nécessaires encore à ceux qui, dans ces temps difficiles, ont conçu le rêve de réaliser plus de fraternité et de justice, qui veulent faire entendre non pas des cris de combat et de haine, mais la parole d'union et d'amour, faire écho à celle du Christ « Aimez-vous les uns les autres ». C'est pour cela que les catholiques resteront toujours attachés à leurs prêtres.

Nous avons essayé, M. le Curé, de seconder votre ministère d'un peu de dévouement et de réconforter votre cœur par un peu d'affection, et si le Patronage et le Cercle vous ont apporté un peu d'espérance et de réconfort, nous en sommes heureux. Croyez que nous resterons toujours fidèles aux enseignements de la religion que vous nous avez prodigués, que nous resterons quoi qu'on fasse et malgré la tristesse et la rigueur des temps que nous allons traverser, des croyants convaincus et certainement catholiques.

Du ciel vous veillerez sur nous, vous bénirez nos efforts et l'œuvre de Dieu se continuera parmi nous.

M. le Curé en nom de mes camarades attristés, je vous dis au revoir, plaise au Seigneur, que nous méritions d'aller, nous aussi, nous reposer dans le Céleste Patrie où pour jamais nous serons réunis.

Puis, la foule se retire visiblement impressionnée par les paroles si nobles et si chrétiennes que des voix autorisées, et reconnaissantes venaient de déposer au bord de la tombe du pieux, savant et charitable pasteur que fut M. l'abbé Graveline.

NE L'OUBLIEZ PAS

Nous rappelons que le BULLETIN IMMOBILIER de *La Croix du Nord* paraît les mercredis et samedis en dernière page du journal.

L'insertion ne coûte qu'un franc, et à forfait pour un mois, cinq francs.

Nos lecteurs ont l'avantage tout en payant un prix très modique, de profiter de la publicité d'un organe des plus répandu, et ont, par le fait même, la certitude de trouver ce qu'ils demandent.

FEUILLETON N° 34

L'AME DE ROLAND

par François BATTANCHON

Un subtil parfum de fleurs ambrées glissait dans l'espace, porté par la brise printanière qui caressait la cime des grands bois.

Au bord des ruisseaux, les herbes frissonnaient.

Tout parlait, tout chantait autour de Roland, et le calme renaissait dans son âme tourmentée.

Au loin, le château, conservant sa farouche immobilité, disparaissait derrière les vieux chênes. Rien ne semblait rompre son énigmatique silence.

Et cependant Roland n'en fut pas dupe.

Il connaissait trop bien le sire d'Aubépin pour ne pas se tenir en garde contre les effets de sa rage, et cette inaction de la part d'un homme prompt à se venger lui disait, au contraire, qu'il avait tout à craindre.

A considérer la sereine tranquillité régnant aux abords du château, nul n'eût soupçonné le drame accompli quelques heures auparavant.

Mais on ne pouvait s'y tromper, l'air était plein de [illegible]

Roland marchait toujours.

Bien qu'il fût à jeun depuis la veille, ses forces ne le trahissaient point.

Il allait devant lui, souteu par l'obsédante idée qui emplissait son cerveau, et ses regards s'élevaient parfois vers le ciel, comme pour implorer sa protection.

Tout à coup il s'arrêta.

Le clocher d'une église villageoise se dressait à peu de distance, lançant hardiment son humble croix dans les airs.

Jusqu'alors les huguenots n'ayant pu exercer leurs ravages sur une partie de la contrée, la maison de Dieu est encore intacte.

Lentement Roland s'en approcha.

Il hésitait...

A travers la porte entr'ouverte, il aperçut un prêtre agenouillé sur les marches de l'autel et quelques femmes éparses dans la nef.

Le prêtre célébrait la messe.

Roland se glissa le long de la muraille et se tint debout, dans le coin le plus obscur du sanctuaire.

Il n'osait pas encore se montrer au Christ qui allait descendre des cieux, à l'appel de son ministre.

Et, tant que dura le sacrifice, Roland ne bougea pas. On eût dit le marbre d'une statue dont les yeux seuls, d'une ardente fixité, interrogeaient les mystères du tabernacle.

Et, lorsque les femmes s'en allèrent, lorsque le prêtre quitta l'autel, lorsque tout fut fini, d'un bond, il traversa l'église et pénétra dans la sacristie où l'officiant se dévêtait de ses habits sacerdotaux.

— Sire Roland d'Aubépin ici! fit le prêtre en reculant de surprise et d'effroi. Que signifie?... Les huguenots sont-ils donc en marche sur le village?...

— Détrompez vous! répondit Roland d'une voix claire. Je viens à vous pour m'instruire, pour connaître le vérité, et sauver mon âme, s'il en est temps encore!...

Le prêtre le regarda attentivement. Une larme glissa sur sa joue, et ses mains tremblèrent.

Roland s'était agenouillé, très humble, et attendait...

— Relevez-vous, dit la représentant de Dieu.

Il alla fermer la porte de l'église, et pendant de longues heures, sa parole pénétra, lumineuse, dans l'âme du jeune protestant...

Vers le soir, Roland transformé, radieux, apparut devant Gillette qui, tout émue, songeait à leur brusque séparation.

La jeune fille, au milieu de quelques compagnes de son âge, tressait des guirlandes et des couronnes pendant que Guillaume et Anne Le Huic confectionnaient des cierges de résine.

— Gillette, s'écria le fils du sire d'Aubépin, vous m'avez dit de venir à la grotte afin d'y prier le Vierge! Vous m'avez dit de l'implorer pour le salut de mon âme!... Me voici!... Je suis prêt à vous suivre!...

Et comme Gillette se taisait, défaillante, Roland s'effaça...

Dans l'encadrement de la porte, un prêtre se tenait, les bras ouverts, le visage souriant!...

— Soyez bénie, dit-il, pour tout le bien que vous avez fait!...

XVII

LA CACHETTE

Le sire d'Aubépin, fou de rage et d'impuissance, était remonté à ses appartements, en compagnie de l'inséparable Richard.

Affalé sur un large fauteuil, il restait inerte, sans vie, comme écrasé sous le poids de sa propre colère.

Le Borgne le considérait de son œil fauve, attendant la fin de cette crise.

Il arpentait la chambre, de temps à autre, et soulageait sa mauvaise humeur par d'effroyables jurons qui secouaient ses membres athlétiques et empourpraient sa face de brute.

Etre joué par Roland lui était, en réalité, moins sensible que la perte de Gillette, car la jeune fille représentait, à ses yeux, la forte somme promise par le châtelain, la fortune rêvée...

Que Roland se fût échappé, il n'en avait souci; c'était affaire à son maître. Mais Gillette, soustraite au supplice, emportait avec elle tous les beaux projets qu'il avait étayés sur sa richesse future.

Après l'explosion de fureur dont l'avait rendu témoin le sire d'Aubépin, il ne pouvait comprendre sa soudaine apathie.

N'y tenant plus, il s'arrêta devant lui, et d'une voix mordante:

— A quoi songez-vous? lui dit-il. Est-ce ainsi que votre vengeance doit s'assouvir? Tandis que vous vous laissez abattre par le premier coup porté à votre autorité, la diablesse en profite pour arracher Roland à ses devoirs, pour l'éloigner de vous, lui enlever toute affection filiale, et en faire votre plus terrible ennemi. N'êtes-vous donc pas le maître, et le laisserez-vous agir de ta sorte, sans que votre courroux n'éclate?... Elle ne peut être sortie du château. Toutes les issues sont gardées. Ordonnez à vos gens de chercher, ils trouveront!...

Révélé de sa torpeur par les conseils intéressés du bandit, le sire d'Aubépin se redressa.

— T'appartient-il de me dicter ma conduite? répondit-il. Je ne suis ni sourd ni aveugle, et je devine fort bien le fond de ta pensée. Mais sache que je n'ai qu'une parole, et pour te le prouver, Richard, regarde!...

Il se dirigea vers un angle de la pièce, posa sa main sur la boiserie et fit jouer un ressort dissimulé dans la moulure qui encadrait un des panneaux.

Aussitôt une cachette apparut au regard étonné de Richard le Borgne.

— Approche, fit le sire d'Aubépin.

Un coffret de fer reposait sur la tablette inférieure du réduit, parmi d'autres objets dont la forme rondelette excita la cupidité de l'aventurier.

Il ne put retenir un cri d'admiration, et ses mains se tendirent, crochues, dans un geste inconscient.

— Là est ma fortune! dit son maître en l'arrêtant. Si je le voulais, je pourrais acheter le Louvre!... Eh bien, tout cet or ne m'est rien sans ma vengeance, sans la possession de cette Gillette, car c'est elle peut-être, c'est sa mort dans les flammes qui me rendra le repos auquel j'aspire de plus en plus... Ce coffret renferme un trésor capable de te fa